

# Le SNPDEN

## rencontre...

L'Union des Professeurs de Spéciale (UPS) - le 21 octobre 2004

Jacques SIROT

**Pour UPS: Yohan Yebbou, Président et Evelyne Latrémoière, membre du bureau de l'UPS**  
**Pour le SNPDEN: Hélène Rabate, Jean-Claude Lafay, Jacques Sirot**

Nous avons rencontré au siège et à leur demande une délégation de 2 membres du bureau de l'UPS<sup>(1)</sup>. L'échange a duré 2 heures environ autour de préoccupations communes :

- la réflexion sur l'avenir des CPGE dans le cadre de l'harmonisation des enseignements supérieurs européens et la mise en place du système LMD
- le recrutement des élèves de prépas
- le statut de l'étudiant-lycéen (qui ne constitue pas une préoccupation majeure pour l'UPS mais qui est une réflexion ancienne)
- quelques autres domaines ont été abordés: le fonctionnement des laboratoires, les concours.

On constate une convergence de vue sur la nécessité d'une rapide prise en compte par le Ministère des incidences de la mise en place du LMD par rapport aux formations d'enseignement supérieur en lycée. Nous sommes, comme nos interlocuteurs, demandeurs d'une procédure globale nationale de validation des programmes et de leurs contenus en termes de crédits ECTS, même si l'application

aux étudiants, contrôlée par les Recteurs, Chanceliers des Universités, devra forcément être déconcentrée. Nous souhaitons que les commissions de validation se déroulent en présence d'un universitaire qui pourrait les présider afin que les décisions soient reconnues par l'institution.

Nous avons également abordé l'idée d'un portail unique des formations post-baccalauréat. L'idée est d'inscrire les prépas comme un parcours de formation supérieure et non un système parallèle dérogatoire. Cette idée participe bien sûr de l'objectif de démocratisation des prépas.

Concernant le recrutement des prépas, l'UPS ne se positionne ni défavorablement ni favorablement. Une analyse des conséquences de la procédure sur la répartition des candidats et leur sociologie est à mener.

Nous informons nos interlocuteurs de notre demande de mise en place d'un groupe de suivi des classes d'enseignement supérieur en lycée associé au CNESER. L'idée semble séduisante à l'UPS qui se propose de faire une démarche dans ce sens également auprès du Recteur Monteil, en charge de l'enseignement supérieur au Ministère.

Concernant enfin le statut de l'étudiant de CPGE, l'UPS est consciente des difficultés d'accès aux aides sociales habituel-

lement utilisées en lycée et des problèmes qu'engendre la gestion des internats. Elle est preneuse de nos propres réflexions et souhaite ensuite poursuivre le dialogue dans ce domaine.

La fin de la rencontre a porté sur divers points :

- le constat de situations aussi diverses que parfois incompréhensibles quant au fonctionnement des laboratoires, tant au plan matériel qu'en personnels.
- concernant les concours, les représentants de l'UPS souhaitent que nous appuyons une demande de transmission des notes des candidats aux établissements. Nous leur avons fait remarquer que, juridiquement, cette transmission était difficilement envisageable. Les notes sont la propriété des candidats et seuls celles de ceux qui en acceptent explicitement la diffusion sont consultables (ce qui est déjà le cas sur le site d'admissibilité). Pour le reste, nous avons assuré nos interlocuteurs que nous ne mettrions pas d'obstacle à cette information des enseignants.

En conclusion, une rencontre intéressante qui a permis de relever beaucoup de points de convergence entre nos deux organisations.

1 UPS : Union des Professeurs de Spéciale - www.prepas.org

La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration - le 8 janvier 2005

Sylvie REICH

**Pour le SNPDEN: Ph. Guittet, M. Richard, S. Reich**  
**AI - ID - SGEN - AI, SNASUB, FO, CGT**  
**Pour le ministère: la DPMA, la DE, la DAF**

Le directeur annonce l'ordre du jour qui porte essentiellement sur la mise à jour du projet de référentiel de la fonction administrative dans l'EPLÉ; il prévoit dans un deuxième temps de repérer les activités spécifiques des établissements, afin notamment de déterminer la mutualisation de certaines tâches pour

les petits établissements, la mutualisation étant l'exécution de tâches par un établissement au profit d'autres. Il propose ensuite que le groupe travaille sur l'évolution de la gestion des ressources humaines en s'attachant à identifier le fonctionnement de l'équipe d'encadrement de l'EPLÉ et le positionnement de ce dernier dans le paysage administratif de ses relations avec les académies. Ce travail qui fera l'objet de prochaines rencontres aboutira à une charte de référence.

La réunion a consisté en l'amendement d'un document (élaboré avec l'aide d'un

groupe interne de consultants) proposant une liste d'activités accomplies par l'équipe administrative au sein de l'EPLÉ avec la distinction entre EPLÉ avec une équipe de moins de 20 ATOSS et EPLÉ disposant de plus de 20. Après la distribution de ces activités entre les différents intervenants de l'équipe administrative (agent comptable, gestionnaire, assistants, personnels de direction), des pistes de réflexion ont été abordées sur les possibilités de mutualisation entre établissements de certaines de ces activités.

# Faut-il toujours accroître le morcellement syndical ?

Intervention de Philippe GUITTET au congrès du SNICS le 7 décembre 2004

Je suis particulièrement heureux de participer à votre congrès, comme je l'étais de participer à une de vos formations à Martigues, il y a près d'un an.

Je ne vous parlerai pas cette année de la place de l'infirmière dans l'établissement du second degré. Vous savez, parce que je vous l'ai dit à votre dernier congrès, que nous partageons des positions communes sur cette question.

Nous portons, autant que nous le pouvons, le rôle essentiel, primordial, des infirmières dans les collèges et les lycées. Et nous sommes heureux de lire que chaque établissement du second degré bénéficiera des services d'une infirmière. Nous savons que nous sommes loin du compte et que le combat syndical sur cette question est loin d'être achevé. Comptez sur nous pour faire avancer ce dossier.

Mais, je voudrais centrer mon intervention sur autre chose, sur le regret qu'à la demande du SNES, la FSU ait décidé d'adopter un nouveau syndicat de personnels de direction.

Plus grave encore, ce syndicat aujourd'hui simplement associé est un petit groupe dont la représentativité ne pourrait provenir que du seul sigle FSU.

Rien ou presque ne justifie ce revirement de la FSU.

Faut-il toujours accroître le morcellement syndical y compris dans un secteur, celui des personnels de direction, où le SNPDEN en syndiquant plus d'un actif sur deux, en représentant deux actifs sur trois constitue un modèle dans le champ syndical ?

Nous portons pourtant l'idée d'un syndicalisme responsable et combatif ;

Nous ne transigeons pas sur les questions générales : nous étions, je le pense, dans un combat commun sur la question des retraites, sur celle de la décentralisation. Nous avons appelé à toutes les actions communes.

Sur la question de la laïcité, nous avons eu des divergences d'appréciation,

mais pas de désaccord sur le fait de faire respecter la mixité et l'égalité des sexes à l'intérieur de l'école. Pour nous l'enjeu n'était pas le droit de choisir des jeunes filles comme le dit une association, mais celui de la pression renforcée sur ces jeunes filles des groupes intégristes. C'est aussi ce que disent Fadela Amara et le mouvement « Ni Putes, Ni Soumises ».

Nous ne transigeons pas sur la question de l'école. Nous souhaitons une école qui élève le niveau général de connaissance sans laisser de trop nombreux jeunes encore sur le bord de la route. C'est sur ce point que nous avons soutenu le rapport Thélot, pour que chaque élève puisse avoir à la fin du collège, la possibilité de suivre des études, dans une orientation librement choisie, en fonction de ses mérites et de ses compétences. L'école a fait beaucoup notamment grâce à ses enseignants ; elle peut encore être plus juste et plus efficace.

Nous combattons la nouvelle organisation de la classe de 3<sup>e</sup>, la suppression des TPE, l'introduction d'une note de vie scolaire qui mélange évaluation et discipline, le retour des punitions collectives.

Nous nous sommes toujours opposés à une autonomie des établissements qui organiserait la concurrence entre établissements.

Nous souhaitons un état qui assure le caractère national du service public d'éducation et fixe des objectifs clairs aux établissements.

Mais l'autonomie, c'est aussi le meilleur moyen pour mieux répondre à l'accueil de publics différenciés dans chacun des espaces du territoire national.

Il est positif par exemple de mettre en œuvre un conseil pédagogique, parce que cela permettra aux enseignants de confronter de manière collective leurs pratiques pédagogiques, d'organiser des parcours individualisés dans un collège qui doit préserver l'hétérogénéité des classes,

de débattre d'une évaluation plus positive pour les élèves, de construire un projet pédagogique.

C'est grâce à cette confrontation collective que la liberté pédagogique de l'enseignant prendra tout son sens dans la classe.

Une plus grande autonomie budgétaire, ce n'est pas plus de pouvoirs pour les chefs d'établissement.

Le conseil d'administration, à notre demande sera saisi du contrat d'objectifs entre l'académie et l'établissement.

Mais ce n'est pas suffisant : les relations entre l'État et l'établissement, et je dis bien l'établissement doivent être éclaircies par une meilleure prise en compte du projet d'établissement et des publics autour d'un vrai cahier des charges qui met en face de toutes les missions les moyens qui permettent de les réaliser effectivement. Enseignants, personnels de direction mais aussi personnels administratifs, personnels ouvriers et de service, personnels sociaux, infirmières.

Que la commission permanente puisse avoir une délégation de pouvoir ne pourra que renforcer la démocratie dans l'établissement.

Certes nous ne souhaitons pas que le syndicat des personnels de direction reçoive sa feuille de route du SNES, comme l'écrit Daniel Robin dans un des derniers numéros de l'US, mais je suis sûr que vous ne le souhaiteriez pas pour votre propre syndicat le SNICS.

Pour notre part, si ce soutien se confirmait cela remettrait malheureusement en cause les rapports particuliers que nous avons toujours voulu maintenir avec la FSU et le SNES, que nous avons toujours invités de manière privilégiée dans nos congrès.

Ce ne sera bien sûr pas le cas avec votre syndicat le SNICS avec qui nous partageons une position commune sur la place de l'infirmière dans les collèges et les lycées.